



## **Procédure 2026-2027 pour l'admission et l'inscription à l'IPT**

Cette procédure s'applique pour toutes demandes d'inscription à l'IPT : **nouveaux entrants ou inscrits l'année précédente**

**Du 15 au 31 mai 2026** : remplir le formulaire en ligne, qui se trouve sur le site de l'IPT et y déposer les documents demandés; contacter le secrétariat de Montpellier à l'adresse suivante [secretariat.montpellier@ipt-edu.fr](mailto:secretariat.montpellier@ipt-edu.fr), pour obtenir le lien et mot de passe

**Du 8 au 12 juin 2026** : Le Collège des enseignants va étudier votre demande et vous apporter une réponse. Un directeur d'études vous sera alors attribué

**Du 15 au 26 juin 2026** : Vous devrez prendre contact avec votre directeur d'études afin de déterminer votre plan d'études personnalisé

**Du 26 juin au 14 juillet 2026** : Vous pourrez faire votre inscription administrative au secrétariat en apportant les documents suivants :

-Attestation CVEC

-Formulaire d'inscription (envoyée par mail par le Coordinateur technique suite à validation du Directeur d'études)

-Frais d'inscription (voir programme pour les montant correspondant à votre inscription) ou notification de bourse CROUS (les boursiers IPT doivent déposer un chèque de caution du montant de leur inscription dans la attente de la commission des bourses, ce chèque ne sera pas encaissé).

**Attention**, toutes les demandes hors délais ou incomplètes ne pourront pas être étudiées par le Collège des enseignants.

Une deuxième session d'admission aura lieu du 24 aout eu 6 septembre pour les personnes ayant manqués la première session.

Pour toute question d'ordre pédagogique vous pouvez contacter la Direction des études : [direction.ead@ipt-edu.fr](mailto:direction.ead@ipt-edu.fr)